CSE central.tv

Compte rendu FO
du Comité Social et Économique
4 février 2025

Point 1. Situation générale de l'entreprise

La présidente salue la mobilisation des antennes en janvier sur les commémorations des attentats de janvier 2015 ou l'investiture de Donald Trump. Elle souligne la montée des audiences sur Francetv.fr évaluée à plus 10% en un an (avec des succès d'audiences pour les séries notamment) et relève les difficultés de calcul des audiences cumulées (linéaire et replay). Elle relève le succès des coproductions cinéma, notamment celui du film "Emilia Perez". Elle mentionne le lancement de la marque ICI et le nouveau magazine « C pas si loin ». Elle revient sur Mayotte (où les conditions de vie restent très difficiles) et salue l'accord qui a permis de mettre en place la continuité pédagogique sur le modèle de la période Covid, ainsi que la mobilisation de tous, dans un climat qui reste difficile.

Elle aborde ensuite l'affaire du bandeau « otages » de France Info : pour elle, « *il s'agit d'une erreur (effectuée aussi par d'autres médias) et non une intention délibérée* ». Elle évoque aussi le tweet de la direction qui a suivi : pour elle, « *ce n'est qu'un emballement maladroit de la direction de la communication qui croyait bien faire !* ». La présidente en profite pour appeler à l'ouverture de discussions sur notre conduite sur les réseaux sociaux.

Elle salue la nouvelle numérotation des chaînes qui permettra un accroissement de la visibilité des antennes FTV.

Interrogée sur les évolutions de France 4, la présidente confirme le maintien de la grille « jeunesse » en journée et le renforcement de la grille « culture » en soirée avec un travail à mener pour le 6 juin 2025.

Elle évoque le rapport de l'Arcom publié le 31 janvier : il fait état de satisfécits pour FTV dans un environnement concurrentiel et institutionnel difficile.

Les élus font mention du budget voté en déficit pour 2025 : la présidente dit « *assumer ce choix dans le cadre d'une situation difficile, fait pour préserver FTV après 9 années d'équilibre* ». La direction précise que ce déficit ne sera pas reconductible en 2026.

La présidente confirme qu'elle ne renoncera pas au non-renouvellement des 2 cars Benjamins de la Fabrique : « *c'est pour répondre aux demandes de la gouvernance dans le cadre très challengé des moyens externes* ».

Interrogée par les élus sur le modèle social et économique à venir et sur la part de production externe, la présidente parle, au contraire, « *de préservation des moyens internes* ». Tout en reconnaissant que l'on n'évitera pas de s'interroger sur notre manière de fabriquer.

Les élus font état d'une fatigue des salariés face aux changements perpétuels avec une perte de sens au travail notable et d'une souffrance générée par le manque de concertation et de dialogue. Des explications sur le sens, la méthode sont nécessaires pour impliquer tous les acteurs préventivement. La direction se dit favorable aux discussions (notamment par la GPEPP). Les élus demandent que les accords soient appliqués et les négociations clarifiées.

FO renouvelle son souhait d'une nouvelle forme de dialogue social pour la gestion des conflits. A l'heure de changements majeurs, le dialogue doit rétablir la confiance.

La direction reconnaît qu'un dialogue social un peu différent est nécessaire, avec des actions concrètes à tenir pour un débat apaisé avec les organisations syndicales. Elle souhaite des négociations sur les transformations, le respect des accords et la négociation des évolutions.

Point 2. Point d'actualité sur la situation Outre-Mer

Les élus regrettent la gestion du CSE Central de décembre qui n'a pas permis un traitement qualitatif du dossier Outre-Mer.

Les élus de Mayotte font état des difficultés vécues pendant le cyclone pour maintenir un bon niveau d'information en termes de moyens techniques et humains. Les renforts humains sont insuffisants et un effort doit être fait d'urgence pour préserver les archives.

La direction affirme « *faire tout ce qui peut être fait et au mieux* » et se dit « *désolée si cela ne correspond pas aux attentes* ». Elle fait état des conditions particulières de transport et de logement des personnels venus en renfort. Elle mentionne des primes pour les salariés engagés pendant le cyclone, les élus demandent un accompagnement plus collectif.

La présidente salue le travail formidable pendant cette période du CSE de Mayotte.

Les élus du CSE central étudient, par ailleurs, les moyens légaux pour une action de solidarité vers la centaine de salariés de Mayotte pour laquelle ils apprécieraient un abondement de la direction.

FO interroge sur les dégâts subis par le bâtiment FTV datant de 2017, la direction confirme avoir lancé une expertise début janvier notamment sur la résistance des fenêtres qui semblent avoir mal résisté. Les demandes sont en cours sur l'étanchéité générale, les ouvertures (fenêtres) et les infrastructures et le matériel à renouveler notamment pour la régie et le plateau radio. La reconstruction est estimée à 6 mois.

Les élus rappellent le manque d'effectifs et de moyens dans les Outre-mer et souhaitent une expertise technique de l'ensemble des bâtiments de toutes les stations. La direction confirme la nécessité d'un audit du bâti tous sites qui sera prochainement évoqué lors d'un point budget.

Les élus relèvent une situation particulière de la couverture mutuelle Audiens en Nouvelle Calédonie pour les CDD. La direction confirme gérer ce dossier avec une étude en cours et une réponse à venir. Côté Polynésie, **FO rappelle une demande sur la couverture Invalidité sans réponse à date, la direction prend ce point en charge.**

Point 3. Projet de modification du règlement intérieur et charte informatique

Tout d'abord, qui est soumis à ce règlement ? En particulier, concernant les prestataires et personnes extérieures… La direction confirme que tout leur est applicable à l'exception des sanctions disciplinaires.

Les élus restent inquiets sur certaines clauses restrictives (notamment sur la neutralité politique) : la direction renvoie vers la jurisprudence, au cas par cas, dans le cadre des obligations de service public.

La direction reconnaît par ailleurs que tout n'est pas applicable dans le contexte du télétravail.

L'application de l'article sur les « signes extérieurs religieux » reste floue.

Certains éléments demandés via les avis votés par les CSE étant restés sans réponse, une version complétée sera proposée prochainement par la direction.

Le CSE central a voté un avis négatif à l'unanimité, avec l'ajout de demandes complémentaires.

Point 4. Etat des lieux sur l'IA à france•tv

Un projet de charte doit être adressé aux élus et une date sera fixée pour une négociation, définissant le cadre, les règles déontologiques et le mode de déploiement.

Le point débute par l'IA déjà présente à France Télévisions : dans Dalet avec la transcription vidéo/texte et avec le sous-titrage automatique sur certaines tranches horaires de France Info.

Les discussions portent ensuite sur la sécurité des données liées à l'utilisation des outils d'IA (en soulignant l'importance d'un environnement fermé et l'utilisation d'un data center situé en France).

La direction met ensuite en avant le développement du standard C2PA pour assurer la traçabilité et l'authenticité de contenus vidéo, avec un potentiel rôle pionnier de France Télévisions.

Les implications sociales de l'IA et l'association des syndicats sont abordées ensuite.

Les élus soulèvent la nécessaire acculturation à cette technologie (et notamment une anticipation pour les représentants du personnel afin d'avoir la capacité de mesurer les impacts sur les pratiques professionnelles).

Si l'université FTV offre des modules de formation qui complètent les diverses conférences et master Class déjà organisées et un tronc commun en e-learning, une formation doit encore être définie.

La direction souligne enfin l'efficacité de la cybersécurité à FTV qui a permis de bloquer des attaques notamment pendant les JO.

Les élus soulignent les critiques de l'IA en matière de consommation d'énergie.

Interrogée par FO sur l'activité générée par l'IA, la Présidente confirme que c'est un ensemble à discuter en termes de retours économies / investissement, pour répondre aux missions de service public.

Les élus interrogent sur l'utilisation de l'IA par les producteurs extérieurs en termes de déontologie.

Point 5. Information sur la montée de version de Raiponce

L'assistant (agent conversationnel) Chatbot de la RH va offrir des fonctionnalités nouvelles incluant les données contractuelles du salarié dans les réponses. Actuellement, 175 sujets de gestion administrative sont traités. Il est disponible via Intranet sur Mon espace et sur Teams.

Les élus relèvent qu'il reste des contentieux liés à l'interprétation des textes de l'Accord collectif.

Les élus interrogent sur l'IA qui, associée, pourra limiter les divergences de réponses de la RH. La direction confirme que ce Chatbot n'a pas vocation à se substituer aux IRH, il ne peut que répondre à des questions précises.

Les élus relèvent que le Chatbot oblitère les signaux faibles identifiables par les contacts humains.

6/ Désignation de l'expert sur la situation financière et économique de l'entreprise pour l'année 2025.

Désignation du cabinet Secafi pour l'expertise sur les comptes clos de 2024 (avec un focus demandé sur le plan de transition écologique 2030 et sur la politique environnementale de FTV).

Voté à l'unanimité.

Prochain CSE central prévu les 11 et 12 mars

Vos élus CSE central : Titulaires : Grégory HEN - Bruno DEMANGE - Christophe BENS - Arlette LOUBEAU - Benoît SALVI - Moea BONIFAS • **Représentant Syndical :** Patrick PONS